

Thonon, le 30 mai 2017,

*Cher Monsieur Lugrin,*

Merci de votre sollicitation.

Vous trouverez ci-dessous mon positionnement.

Sur le territoire touristique qu'est la 5ème circonscription, la servitude de marchepied de la Loi littoral est un sujet légitime et **ma volonté politique est de vous accompagner** pour faire avancer ce projet qui nous concerne tous. D'autant plus que l'enjeu est aussi sanitaire. Les mobilités actives, dont la marche à pied, quotidienne ou de loisir, sont reconnues comme bénéfiques pour la santé.

Une fois élue, **je veux intégrer** la commission permanente de l'Assemblée Nationale « Développement durable et aménagement du territoire ». Je pourrai dès lors être au cœur des décisions tant nationales que locales sur ce sujet et échanger avec mon confrère de la République En Marche des Français de l'Etranger de Suisse voisine.

Pour notre lac, en tant que représentante de la totalité des rives de la partie française, **je serai membre du Conseil du Léman** et de sa commission mobilité pour être présente, influencer et évaluer les décisions propres à notre territoire.

Elue au SIAC jusqu'en janvier 2017 et à Thonon Agglomération depuis, j'ai établi une relation de confiance avec les maires, de St Gingolph à Chens-sur-Léman et pourrai rassembler autour de ce sujet. **Je suis prête à agender au cas par cas un planning** de rencontre et de sensibilisation puis de travail dès mon élection.

**Vous me trouverez à vos côtés dans vos actions** car je sais que c'est ensemble, les associations, l'Etat, les collectivités, les propriétaires et les usagers, que nous trouverons des solutions.

**La concertation citoyenne est un exercice nécessaire** de la démocratie. Nos volontés communes constituent le point de départ essentiel à la nouvelle façon d'aborder la servitude de marchepied.

Il y a bien sûr les mots puis les actes. **Le gouvernement**, qui m'a donné mandat de le représenter dans le Chablais, nous envoie un signal fort, il **s'est engagé à ne pas modifier la Loi littoral** qui permet de préserver les côtes françaises et notre environnement (source : change.org). Nicolas Hulot a été nommé Ministre d'Etat de la Transition écologique et solidaire et devra veiller à protéger notre patrimoine nature.

En souhaitant mettre en place des personnes issues de la société civile ou jeune élue comme moi, notre Président de la République a clairement défini une manière de faire de la politique autrement, en écoutant et portant les travaux que les associations ont déjà menés. **J'incarne cette vision politique et je porterai avec vous**, de façon efficace nos actions, pour faire appliquer la Loi littoral sans perdre conscience des difficultés que nous devons surmonter.

Recevez toute ma gratitude pour l'attention que vous porterez à mes réponses.

Veuillez accepter Monsieur, ainsi que tous les membres de votre association, le respect qu'il se doit à ceux qui œuvrent pour le bien commun.

LENNE

Marion

